24 octobre 2017

Le Conseil de la CNSA élit sa nouvelle présidente et échange avec les ministres, Agnès Buzyn et Sophie Cluzel

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, et Sophie Cluzel, secrétaire d’État chargée des Personnes handicapées, ont installé le nouveau Conseil de la CNSA le 23 octobre 2017. Lors de cette séance extraordinaire, le Conseil a élu sa nouvelle présidente. Marie-Anne Montchamp, ancienne secrétaire d’État, succède à Paulette Guinchard, dont le mandat s’est achevé le 30 septembre. Ce Conseil accueillait également les personnalités qualifiées Josef Schovanec et Philippe Denormandie. Il était le premier auquel participait la nouvelle directrice de la CNSA, Anne Burstin, nommée le 23 septembre.

Élection de Marie-Anne Montchamp

Marie-Anne Montchamp a été largement élue présidente (avec 70 voix sur 73 exprimées). Après son élection, madame Montchamp, qui a porté la loi du 11 février 2005 et reste très attachée à ce champ des politiques publiques, a déclaré vouloir faire vivre la CNSA dans l’esprit de ses fondateurs. Elle a souligné la force de sa composition plurielle et de son caractère innovant dans le système de protection sociale, qui doivent avoir valeur d’exemple : « La pluralité de notre Conseil qui réunit associations, partenaires sociaux, départements et État est une force et en même temps un défi. Il nous appartient d’en démontrer toujours plus la pertinence pour notre système de protection sociale, dans le champ de l’autonomie et au-delà ». Elle a conclu son discours en affirmant que les politiques en direction des personnes âgées et des personnes handicapées ne peuvent pas être des politiques « subsidiaires ».

Échanges avec les ministres

Le Conseil a exprimé sa grande satisfaction de pouvoir échanger avec Agnès Buzyn, venue présenter une feuille de route ambitieuse pour les personnes âgées, et avec Sophie Cluzel, qui a réaffirmé sa volonté de transformation massive de l’offre au service d’une société plus inclusive. Les membres du Conseil ont témoigné leur attachement aux grands chantiers engagés tant dans le secteur du handicap que dans celui du grand âge et ont fait valoir quelques points de vigilance.

Les membres ont fait part de leurs préoccupations quant à la réforme de la tarification des EHPAD, à l’utilisation de la CASA et au reste à charge pour les personnes hébergées. Ils ont relevé les conditions d’exercice parfois difficiles des professionnels et les difficultés d’attractivité des métiers du secteur qui peuvent en découler. Le rapprochement de la HAS et de l’ANESM a fait l’objet d’une attention particulière. Par ailleurs, les départements ont fait part de leur volonté de s’inscrire de façon concertée dans la mise en œuvre de la loi d’adaptation de la société au vieillissement et dans la stratégie quinquennale d’évolution de l’offre pour les personnes handicapées.

Le Conseil a également exprimé ses attentes à l’égard de la stratégie nationale de santé à partir d’une contribution de la CNSA. Cette contribution enrichie sera rendue publique prochainement.

La prochaine réunion du Conseil est programmée le 21 novembre. Elle aura notamment à l’ordre du jour le vote du budget prévisionnel 2018 de la Caisse.

**À propos de la CNSA**

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public administratif dont les missions sont les suivantes :

— Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, des conférences des financeurs de la perte d’autonomie, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d’aide à domicile.

— Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.

— Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.

— Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.

— Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2017, la CNSA gère un budget de plus de 25 milliards d'euros.

**Contact presse**

**Aurore Anotin – CNSA**

Tél. : 01 53 91 21 75

[aurore.anotin@cnsa.fr](mailto:aurore.anotin@cnsa.fr)

cid:3168an$IN96801475569664230@AWP10DB09**@CNSA\_actu**

Annexe : biographies de Marie-Anne Montchamp, Josef Schovanec et Philippe Denormandie

***Marie-Anne Montchamp, Josef Schovanec et Philippe Denormandie sont les trois personnalités qualifiées nommées par arrêté de la ministre des Solidarités et de la Santé et de la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, en date du 16 octobre 2017.***

**Marie-Anne Montchamp**

Marie-Anne Montchamp a été secrétaire d’État chargée des Personnes handicapées de mars 2004 à mai 2005, puis secrétaire d’État auprès de la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale de novembre 2010 à mai 2012. À ce titre, elle a porté la loi du 30 juin 2004, qui a créé la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie, et celle du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Elle préside l’agence Entreprise et handicap, un club d’entreprises créé en 2005 pour favoriser l’emploi des personnes en situation de handicap.

Elle a été députée du Val de Marne de 2002 à 2004, de 2005 à 2007 et de 2007 à 2010.

**Philippe Denormandie**

Philippe Denormandie est chirurgien spécialisé dans la neuro-orthopédie adulte (traitement des déficiences motrices d’origine neurologique chez les personnes handicapées adultes et les personnes âgées). Il exerce à l’hôpital Raymond Poincaré de Garches. Depuis mai 2017, il est également directeur des relations santé de la MNH (Mutuelle nationale des hospitaliers et des professionnels de la santé et du social).

Précédemment, il était directeur général adjoint (2012 – 2017) et directeur général de l’offre de services (2007- 2012) du groupe Korian. Il a créé l’Institut du bien vieillir Korian, une association qui participe à la recherche appliquée dans le champ du bien vieillir. Il l’a présidé de 2013 à 2017. Il avait été conseiller au cabinet du directeur général de l’AP-HP de 1987 à 2007.

Philippe Denormandie enseigne dans le cadre de nombreux diplômes universitaires, services ou structures sanitaires ou médico-sociaux.

Il a été membre du Conseil scientifique de la CNSA de janvier 2006 à mars 2014.

**Josef Schovanec**

Josef Schovanec est militant dans le domaine de l'autisme et de la différence. Docteur en philosophie, auteur de divers ouvrages, travaillant pour la RTBF et Europe 1, il est de ce fait l'une des seules personnes handicapées de France employées de manière visible dans un média généraliste.

En mars 2017, il a remis un rapport sur le devenir professionnel des personnes autistes, afin de préparer le 4e plan Autisme. Cette mission lui avait été confiée par la secrétaire d’État chargée des Personnes handicapées.

De 2006 à 2014, il était assistant de l’adjoint au maire en charge de la vie associative à la Mairie de Paris.